

Comité syndical du 22 octobre 2018

DÉLIBÉRATION N° 18-053

Objet : Partenariat avec le GIP Maximilien et l'Union des Maires du Val d'Oise (UdMVO) pour le déploiement du service mutualisé Maximilien en matière d'achat public et d'administration : point d'avancement et mesures nouvelles portant sur la mise à disposition d'outils numériques à l'UdMVO.

Le vingt-deux octobre deux mille dix-huit à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 Forêts
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Acte rendu exécutoire :	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise France

Publication ou notification : **Sont excusés et suppléés :**

M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme Cergya MAHENDRAN
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER

A donné pouvoir

M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à Pierre Édouard EON
---------------------------	---

Sont absents :

M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise

Secrétaire de séance : M. Pierre-Édouard EON

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération 17-009 du 13 mars 2017 portant sur la convention de partenariat avec le GIP Maximilien et l'Union des Maires du Val d'Oise,

Vu le rapport n° 18-053,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

RAPPELE que le développement de l'usage des réseaux optiques THD, de l'administration électronique et de la ville intelligente sur le territoire valdoisien est inscrit dans les statuts du syndicat ;

RAPPELLE la convention de partenariat entre syndicat Val d'Oise Numérique, le GIP Maximilien et l'Union des Maires du Val d'Oise pour le déploiement du service public mutualisé Maximilien en matière d'achat public et d'e-administration ;

APPROUVE la mise à disposition de l'Union des Maires du Val d'Oise d'un Écran Numérique Interactif disposant des matériels permettant d'organiser des formations en visioconférence ;

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget principal du syndicat mixte.

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

